

# Conseil communautaire du 29 janvier 2019

20h15 – Salle des fêtes du Temple



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE**  
Balliou, Beauchêne, Boursay, Choue, Cormenon, Couëtron-au-Perche, Le Gault-du-Perche, Le Plessis-Dorin, Le Temple,  
Mondoubleau, Saint-Marc-du-Cor, Sargé-sur-Braye.

☎ 02 54 89 71 14  
☎ 02 54 89 89 89  
dqs@cc-collinesperche.fr  
https://collinesduperche.jimdo.com  
36 Rue Gheerbrant  
41170 MONDOUBLEAU

Les conditions proposées sont les suivantes :

- Montant = 20 000 €,
- Durée = 1 an,
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 1 semaine + marge de 1,07 % (+0,80% en 2018 et + 1,10 % en 2017).
- Commission d'engagement = 0 €,
- Commission de mouvement = 0 €,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité des personnes présentes et représentées

**DECIDE** de solliciter le renouvellement d'une ligne de trésorerie à hauteur de 20 000 € pour la régie de chauffage au bois,

**DELEGUE** au président les conditions de ce renouvellement et l'autorise à signer le contrat.

❖ Renouvellement de la ligne de Trésorerie sur le budget principal

La ligne de trésorerie interactive d'un montant de 200 000€ contractée pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du budget principal arrive à échéance. Il est nécessaire de contracter une nouvelle ligne pour 2019.

- Montant = 200 000 €,
- Durée = 1 an,
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 1 semaine + marge 1,07 % (+0,80% en 2018 et + 1,10 % en 2017).
- Commission d'engagement = 0 €,
- Commission de mouvement = 0 €,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité des personnes présentes et représentées

**DECIDE** de solliciter le renouvellement d'une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € pour le budget principal,

**DELEGUE** au président les conditions de ce renouvellement et l'autorise à signer le contrat.

## BUDGET : CESSIIONS ET SORTIES D'INVENTAIRE

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité des personnes présentes et représentées

**APPROUVE** les sorties d'inventaire comme suit :

Numéro Inventaire	Compte budgétaire	Désignation Bien	Date Entrée Bien	Valeur Origine	Montant Amort Pratiqé	Montant VNC
SCOPM11	205	Logiciel Bibliothèque PM	01/10/2009	363,50 €	363,50 €	0,00 €
11RAM	2183	Poste informatique RAM	07/10/2008	632,68 €	632,68 €	0,00 €
13MJ	2183	Panneaux PIJ	31/12/2001	1 422,28 €	1 422,28 €	0,00 €
22G	2183	Matériel informatique SG	17/04/2009	698,00 €	698,00 €	0,00 €
33CA	2183	Matériel informatique	05/08/2002	4 587,31 €	4 587,31 €	0,00 €
34G	2183	Equipi informatique poste accueil PC Lenovo Edge 72	19/11/2012	711,62 €	711,62 €	0,00 €
35S	2183	Imprimante laser 1200 series HP	31/12/2001	479,53 €	479,53 €	0,00 €
36CA	2183	Standard tel Commanderie	11/02/2003	6 637,80 €	6 637,80 €	0,00 €
4NC	2183	Matériel informatique SIG	22/10/2004	2 929,33 €	2 929,33 €	0,00 €
50S	2183	Matériel informatique+serveur	05/04/2007	5 109,60 €	5 109,60 €	0,00 €
51S	2183	Matériel poste standard accuei	05/04/2007	394,76 €	394,76 €	0,00 €
54CA	2183	Matériel informatique CA 2007	15/03/2007	2 785,60 €	2 785,60 €	0,00 €
62CA	2183	Matériel informatique CA	12/03/2008	2 773,54 €	2 773,54 €	0,00 €
68CA	2183	Achat matériel informatique	19/06/2009	7 451,44 €	7 451,44 €	0,00 €
SCOEC10	2183	Matériel informatique 1 poste	07/09/2009	649,00 €	649,00 €	0,00 €
SCOEC18	2183	Equipt informatique 2010	07/06/2010	1 156,00 €	1 156,00 €	0,00 €
SCOEC4	2183	Matériel informatique 2008	31/03/2008	165,00 €	165,00 €	0,00 €
SCOEC7	2183	Poste informatique Choue	07/10/2008	632,68 €	632,68 €	0,00 €
SCOECOR2	2183	Matériel informatique 1 poste	07/09/2009	649,00 €	649,00 €	0,00 €
SCOES1	2183	Matériel informatique écoles	28/09/2007	668,00 €	668,00 €	0,00 €
SCOES4	2183	Matériel informatique 2008	31/03/2008	959,84 €	959,84 €	0,00 €

SCOMM1	2183	Matériel informatique écoles	28/09/2007	903,51 €	903,51 €	0,00 €
SCOMM2	2183	Matériel informatique 2008	31/03/2008	774,84 €	774,84 €	0,00 €
SCOPM10	2183	Matériel informatique 4 postes	07/09/2009	2 595,98 €	2 595,98 €	0,00 €
SCOPM4	2183	Matériel informatique 2008	31/03/2008	1 734,68 €	1 734,68 €	0,00 €
SCORASED1	2183	Matériel informatique écoles	28/09/2007	668,00 €	668,00 €	0,00 €
SCORASED2	2183	Achat imprimante RASED	22/10/2007	209,00 €	209,00 €	0,00 €
SCOSAR5	2183	Matériel informatique Sargé	18/12/2007	2 454,66 €	2 454,66 €	0,00 €
SCOSAR7	2183	Matériel informatique 2008	31/03/2008	2 384,81 €	2 384,81 €	0,00 €
8G	2184	Table ovale réunion	14/10/1997	1 143,37 €	1 143,37 €	0,00 €
SCO3	2188	Équipé ordinateurs imprimantes et vidéoprojecteur 2012	11/12/2012	6 829,89 €	6 829,89 €	0,00 €
SCOCHO1	2188	Équipé Micro ondes Choue	31/08/2007	81,00 €	81,00 €	0,00 €
SCOBCE1	2188	Équipement Frigo EC	15/02/2008	182,00 €	182,00 €	0,00 €
SCOPM6	2188	Équipé Distributeur savon	30/12/2008	73,55 €	73,55 €	0,00 €
SCOSAR2	2188	Équipé fer	14/09/2007	62,60 €	62,60 €	0,00 €
17G	2188	Matériel équipé lingerie	/2006	947,00 €	947,00 €	0,00 €
		TOTAL		62 901,40 €	62 901,40 €	

#### ORDURES MENAGERES : MISE EN PLACE DE LA TEOM INCITATIVE

Par délibération du 11 octobre 2018, le Conseil communautaire a voté la mise en place de la TEOM incitative sur les communes de Sargé et Mondoubleau.

Pour la mise en œuvre de cette opération, les services de la DGFIP et du SMIRGEOMES doivent croiser les fichiers d'appel issus de la Taxe foncière avec ceux qui étaient utilisés lors de la redevance incitative.

A chaque local doit être rattaché un propriétaire et un éventuel locataire.

Avant la mi-février, le croisement de ces fichiers doit être finalisé, pour permettre à la collectivité d'instaurer un taux et de déterminer le montant de la part incitative de TEOM sur les avis de taxes foncières.

Ces croisements de fichiers étant très chronophages, le SMIRGEOMES a la nécessité d'embaucher une tierce personne pour un contrat court à 80% pour trois mois.

L'estimation mensuelle du coût pour le SMIRGEOMES de cette embauche est de 2 124 € bruts, soit 6 372 € au total sur 3 mois.

Le SMIRGEOMES propose de prendre en charge la moitié du coût.

Monsieur le Président, suite à avis du bureau communautaire, propose que le reste à charge payé par la CCCP soit remboursé par les communes de Sargé-sur-Braye et Mondoubleau au prorata du nombre de foyers collectés de chacune des communes.

Cela revient à la répartition des 3 186 € restants comme suit :

communes	Mondoubleau	Sargé-sur-Braye
proportion	60,5 %	39,5 %
coûts	1 927,53 €	1 258,47 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A 3 voix contre

APPROUVE la proposition de M. le Président pour que le reste à charge de la Communauté de communes soit remboursé par les communes de Sargé-sur-Braye et Mondoubleau, au prorata du nombre de foyers collectés de chacune des communes.

AUTORISE le président à faire procéder l'émission de titres de recettes pour permettre ces remboursements.

#### LECTURE PUBLIQUE : PROJET ANNUEL DE LA MEDIATHEQUE DE MONDOUBLEAU ET DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le projet de la médiathèque de Mondoubleau pour l'année 2019 porte sur la création d'un « troisième » lieu comme lieu convivial aménagé dans le jardin d'hiver.

Il s'agirait de mettre à disposition des lecteurs des boissons chaudes.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité des personnes présentes et représentées

AUTORISE  
PRECISE

la mise à disposition de boissons chaudes gratuitement pendant 6 mois qu'un point sera fait à la fin du mois de juin pour envisager la suite de ce projet.

#### RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, SUITE A L'AVANCEMENTS DE GRADES DE CERTAINS AGENTS, PAR ANCIENNETE

Par ancienneté, 6 agents peuvent prétendre à un avancement de grade.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté par le Président

#### EDUCATION - JEUNESSE

a. Tarification des services Enfance-jeunesse pour l'année 2019-2020

Suite à la commission Education – jeunesse du 8 janvier 2019, il est proposé de réviser les tarifs des accueils de loisirs, garderie et cantine comme indiqué en annexe du présent compte-rendu, à raison d'une augmentation de 1,2% pour les services périscolaires et de restauration scolaire et de + 0,01 € pour les services de garderie.

M. le Président précise que dans un souci d'attractivité des services du mercredi et des petites vacances, l'augmentation portant sur les tarifs des mercredis et petites vacances porte sur la prestation globale. Le prix du repas n'est donc pas impacté.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées

APPROUVE la révision des tarifs de restauration scolaire, garderie et périscolaire pour l'année 2019-2020,

b. Projet d'agrément CAF pour la Souricette

Le contrat enfance-jeunesse entre la CAF et la CCCP pour la Souricette est arrivé à échéance au 31/12/2018.

Le nouveau règlement de fonctionnement est présenté en annexe. Il présente les caractéristiques de la Souricette, ainsi que les capacités d'accueil, qui ont été révisées en tenant compte des évolutions de fréquentation, dans un souci d'optimisation des prestations CAF, et pour renouveler l'agrément pour une durée de trois ans.

Le nouveau règlement prend en compte les changements de rythmes scolaires et la suppression des mercredis matins.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement de la Souricette,  
AUTORISE le président à signer ce règlement.

c. Définition de la carte scolaire pour la rentrée 2019-2020

Suite à la Commission éducation – jeunesse du 8 janvier dernier, il a été évoqué l'idée de modifier la carte scolaire et de procéder de la manière suivante :

- Les enfants qui habitent sur une des communes déléguées de Couëtron-au-Perche vont normalement à l'école de Souday, mais peuvent aussi choisir de se faire scolariser au Gault-du-Perche.
- En revanche, la carte des transports scolaires sera orientée vers Couëtron-au-Perche, sachant que seuls 3 enfants scolarisés au Gault-du-Perche sont de Couëtron-au-Perche. La Commission éducation jeunesse souhaite néanmoins qu'une demande soit appuyée par la communauté de communes pour que le transport scolaire puisse passer par Le Gault.
- Si une dérogation est demandée pour que les enfants du Gault-du-Perche aillent à la Bazoche-Gouët, quelle est la position du bureau communautaire ? Comment faut-il se positionner par rapport aux autres demandes de dérogations scolaires ?
- Si à la prochaine rentrée 2019-2020, l'école du Gault-du-Perche venait à fermer, les enfants alors scolarisés iront à l'école de Souday.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A l'unanimité des personnes présentes et représentées

APPROUVE la modification de la carte scolaire pour la rentrée 2019-2020 et les propositions telles que présentées par M. le Président.

QUESTIONS DIVERSES

- a. **Commanderie d'Arville : point d'information**  
Le compte de résultat de l'année 2018 a été présenté ce jour par l'Association.  
Dès vendredi 1<sup>er</sup> février, le Comité directeur agréera de nouveaux membres actifs pour constituer, en assemblée générale, un nouveau comité directeur, suite aux démissions effectives à compter de cette date.
- b. **Diminution des heures d'activités périscolaires**  
M. le Président précise que par voie de conséquence à la baisse de natalité, on constate moins d'enfants inscrits sur certaines garderies et au centre de loisirs de Commenon.  
Les agents en contrat pourraient voir leurs temps de travail à la baisse selon les besoins des services. Ces diminutions peuvent être imposées dans la limite des 10 % de leur temps de travail actuel. Au-delà, ces modifications doivent être soumises à leur accord.
- c. **Prochaines réunions :**
- Comité de suivi PLUI : lundi 4 février 16h30,
  - Réunion publique SCOT : 5 février 20h Centre culturel de Vendôme, 6 février à Sargé sur Bray (20h)
  - Commission finances : 12 février à 18h, puis bureau communautaire à 19h
  - Comité de pilotage pour le projet de gestion exemplaire des haies : le 11 février à 10h (maison Gheerbrant),
  - Commission culture le 15 février à 17h00,
  - Réunion publique d'information sur la tarification incitative le 19 février à 17h (lieu à préciser),
  - Prochain conseil communautaire : le 21 février à 20h15 à Baillou

Vu pour être affiché à Moudoubleau au siège de la communauté le 30 janvier 2019.

Le Président,

Jean LEGER

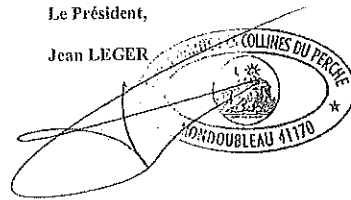


TABLEAU DES EMPLOIS AU 29/01/2019											Durée Hebdomadaire		
FILIERES	CAT.	CADRES D'EMPLOIS	GRADE	Date de délibération portant	Quantité de Temps de Travail	Tps partiel	Tps réel	ETP	Nouvel effectif au 29/01/2019	Vacant	Pourvu		
ADMINISTRATIVE	A	Attachés territoriaux	Attaché Territorial	01/09/2013	35		35	1,00	1		1		
			Attaché Territorial	16/08/2010	10		10	0,29	1		1		
			Attaché Territorial	18/01/2018	35		35	1,00	1		1		
	C	Adjoint administratif territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	09/03/2011	35	60%	28	0,80	1		1		
			Adjoint administratif	22/03/2018	35		35	1,00	1		1		
ANIMATION	B	Animateurs territoriaux	Animateur	18/04/2011	35		35	1,00	1		1		
	C	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	09/10/2014	35	80%	28	0,80	1		1		
			Adjoint d'animation	15/11/2014	19		19	0,51	1		1		
			Adjoint d'animation	23/07/2015	19		18	0,51	1		1		
			Adjoint d'animation	28/06/2010	15		15			1		1	
			Adjoint d'animation	28/03/2010	28		26	0,74	1		1		
			Adjoint d'animation	28/06/2010	14		14	0,40	1		1		
CULTURELLE	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant conservation du patrimoine et des bibliothèques	14/09/2017	35		35	1,00	1		1		
			Adjoint du patrimoine	26/02/2012	35		35	1,00	1		1		
	C	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine	09/10/2014	35	80%	28	0,80	1		1		
MEDICO-SOCIALE	C	Auxiliaires territoriaux de puériculture	auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	09/10/2014	35		28	0,80	1		1		
SOCIALE	B	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur principal de Jeunes Enfants	16/09/2016	35		35	1,00	1		1		
			Educateur de Jeunes Enfants	27/09/2013	35		35	1,00	1		1		
			Educateur de Jeunes Enfants	10/06/2010	35		35	1,00	1		1		
	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	20/03/2014	35		35			1		1	
			Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	02/08/1995	35		35	1,00	1			1	
			Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	30/11/2010	35	97%	33,95				1		1
			Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	02/08/1995	35		35	1,00	1			1	
			Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	02/08/1995	35		35	1,00	1			1	
			Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	28/01/2019	35		35	1,07	2			2	
			Agent social principal de 2ème classe	16/06/2016	35		35	1,00	1			1	
SPORTIVE	C	Agents sociaux territoriaux Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Opérateur APS principal	09/03/2011	20		28	0,80	1		1		
TECHNIQUE	C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint Technique principal de 2ème classe	20/08/2010	35		35	1,00	1		1		
			Adjoint Technique principal de 2ème classe	29/01/2019	35		35	3,97	4			4	
			Adjoint Technique	15/09/2017	17,5		17,5				1		1
			Adjoint Technique	18/12/2013	11		11	0,31	1			1	
			Adjoint Technique	02/08/1995	35		35				1		1
			Adjoint Technique	18/11/2008	32		32	0,91	1			1	
			Adjoint Technique	30/11/2010	26		26	0,74	1			1	
			Adjoint Technique	01/01/2011	3,5		3,5	0,10	1			1	
			Adjoint Technique	02/08/1995	35	97%	33,95				1		1
			Adjoint Technique	16/06/2016	28		28	0,74	1			1	
			Adjoint Technique	10/10/2008	35		35	1,00	1			1	
			Adjoint Technique	02/08/1995	35		35				1		1
			Adjoint Technique	09/03/2011	23,5		23,5	0,67	1			1	
Adjoint Technique	24/07/2007	35		35				1		1			
Adjoint Technique	22/03/2018	1		1	0,03	1			1				
TOTAL								31,60	38	8	38		

Simulation + 0,01€ garderie / +1,2% CLSH  
**ANNEXE 2 : TARIFS GARDERIE – CENTRE DE LOISIRS (ALSH)**  
 à compter du 01 septembre 2019

GARDERIE : Lundi Mardi Jeudi Vendredi						
T 1 - 2 - 3	Matin			Soir Goûter (journal)		
	Tranche horaire	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF prestation déduite*	Tranche horaire	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF prestation déduite*
Tranche 1 de 0€ à 600€	7h00-7h30	0,80 €	0,53 €	après école-17h00	1,98 €	1,57 €
	7h30-8h00	0,80 €	0,53 €	17h00-17h30	0,79 €	0,52 €
	8h00-Ecole	1,18 €	0,77 €	17h30-18h00	0,79 €	0,52 €
				18h00-18h30	0,79 €	0,52 €
Tranche 2 de 651€ à 900€	7h00-7h30	0,81 €	0,54 €	après école-17h00	2,02 €	1,61 €
	7h30-8h00	0,81 €	0,54 €	17h00-17h30	0,81 €	0,54 €
	8h00-Ecole	1,22 €	0,81 €	17h30-18h00	0,81 €	0,54 €
				18h00-18h30	0,81 €	0,54 €
				18h30-19h00	0,81 €	0,54 €
Tranche 3 Supérieur à 900€	7h00-7h30	0,83 €	0,56 €	après école-17h00	2,05 €	1,64 €
	7h30-8h00	0,83 €	0,56 €	17h00-17h30	0,83 €	0,56 €
	8h00-Ecole	1,25 €	0,84 €	17h30-18h00	0,83 €	0,56 €
				18h00-18h30	0,83 €	0,56 €
			18h30-19h00	0,83 €	0,56 €	

\*Montant de la prestation CAF : de 0,27€/la demi-heure de présence selon les barèmes en vigueur  
 TAP : Temps d'Animations Périscolaires

**ALLOCATAIRES MSA**

La prestation de service est votée directement aux familles qui en font la demande auprès de la MSA sur présentation des factures.

Augmentation	Prix repas 1,2%		Prix Goûter 0,80 €		Augmentation		Prix repas 1,2%		Prix Goûter 0,80 €	
	Demi-journée sans repas 9h-12h	Demi-journée sans repas 13h-17h	Demi-journée avec repas 9h-12h	Demi-journée avec repas 12h-17h	Isolée avec repas 9h-12h	Isolée avec repas 12h-17h	Demi-journée sans repas 9h-12h	Demi-journée sans repas 13h-17h	Demi-journée avec repas 9h-12h	Demi-journée avec repas 12h-17h
MERCHÉDIS et PETITES VACANCES	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*	Tarif de base CAF et MSA	Tarif facturé aux familles CAF et MSA prestation déduite*
Tranche 1 de 0€ à 600€	7,41 €	5,79 €	9,87 €	7,71 €	11,17 €	9,01 €	11,52 €	9,01 €	15,21 €	11,02 €
Tranche 2 de 651€ à 900€	7,84 €	6,32 €	10,39 €	8,23 €	11,71 €	9,55 €	13,04 €	10,41 €	16,41 €	12,09 €
Tranche 3 Supérieur à 900€	8,27 €	6,85 €	10,91 €	8,75 €	12,24 €	10,08 €	13,58 €	10,88 €	17,48 €	13,16 €

\*Montant de la prestation : de 0,54€/heure de présence en alsh selon les barèmes en vigueur  
 tarifs garderie + 0,01 €

Tarif forfaitaire garderie mercredi Matin 2€ et soir 2€

Tarifs CLSH + 1,2%

**HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Majoration de 30% pour les familles

Tarifs	Augmentation +0,01 € par repas				
	prix d'un repas	forfait mensuel sur inscription	forfait annuel sur 10 mois	forfait annuel sur 10 mois	forfait annuel sur 10 mois
Tarif 1	3,72 €	3,76 €	52,08 €	52,70 €	520,80 €
Tarif 2	5,72 €	5,79 €	80,08 €	81,04 €	800,80 €
Tarif 3	5,07 €	5,13 €	70,98 €	71,83 €	709,80 €

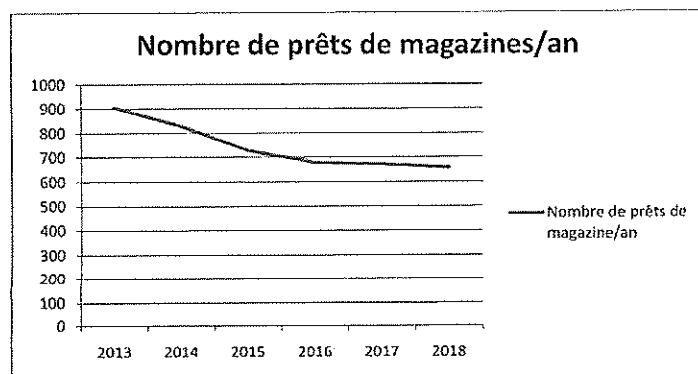
Note d'intention des projets  
du réseau de lecture publique des Collines du Perche en 2019

*A l'attention du Conseil Communautaire*

La médiathèque Jules Verne, un établissement 3<sup>ème</sup> lieu

Après une année effective de la nouvelle équipe professionnelle à la médiathèque, plusieurs espaces ont déjà été modifiés pour créer des coins de lecture, en jeunesse. Avec les arrivées de Sandrine Richet et moi-même, les collections ont légèrement évoluées puisque la politique documentaire, quoique la plus objective possible, reste en partie liée à nos personnalités respectives.

Dans cette continuité de changement, et après avoir constaté la baisse des emprunts de périodiques, nous désirons procéder au renouvellement du fonds en remplaçant trois titres jeunesse, quatre titres à destination des adultes et en ajoutant trois titres de presse locale – La Nouvelle République et L'Écho de Vibraye – et internationale – Le Courrier International.



1

L'intégration de la presse dans les services aux publics implique également l'acquisition de baguettes de lecture spécifiques à cet usage. Elles permettent de manipuler les journaux plus facilement et de prolonger leur durée de vie, notamment pour les titres hebdomadaires.

Ce renouvellement s'accompagne d'un nouvel emplacement, plus cohérent, dans la médiathèque. Les magazines se trouvent actuellement dans des espaces non définis et qui n'amènent pas les lecteurs à les consulter sur place.

Or, aujourd'hui les médiathèques s'inscrivent comme un troisième lieu qui « s'entend comme volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle »<sup>1</sup>.

Les bibliothèques ne sont plus uniquement des lieux de passage et elles « offrent un cadre confortable et douillet, dans lequel les individus ont envie de séjourner plus longtemps »<sup>2</sup>.

Le but est en réalité de conserver l'attractivité de la médiathèque Jules Verne, de la moderniser et de diversifier les possibilités de son utilisation dans la perspective d'augmenter la fréquentation des publics.

La volonté de l'équipe, bénévole et professionnelle, est de déplacer les présentoirs au niveau du « jardin d'hiver », espace lumineux, petit qui le rend convivial et qui est proche de l'amphithéâtre extérieur. Outre ces caractéristiques, cette situation pourrait aussi inciter les publics à se rendre dehors l'été et à profiter de cet espace qui leur est proposé mais qui n'est pas utilisé.

Afin d'encourager l'occupation de ce lieu et de le rendre attrayant, l'acquisition d'un mobilier extérieur est également envisagée. Il est nécessaire que les assises proposées soient adaptées à la lecture à la fois en termes de confort et de posture. En prenant en compte ces éléments, nous souhaitons inviter les personnes à rester plus longtemps dans l'enceinte de la médiathèque.

Pour renforcer cette idée de troisième lieu, pour donner une véritable vocation à ce nouvel espace et le rendre définitivement convivial, nous voulons proposer aux usagers un service de café et de thé.

Afin que le service soit fonctionnel, il est important de proposer un système pratique, peu onéreux et de qualité. C'est pourquoi, nous prévoyons l'achat d'une cafetière à dosettes, dont l'emploi est approprié à la consommation ponctuelle et irrégulière de café sans léser sur la qualité. En ce qui concerne le thé, l'achat d'une bouilloire sera nécessaire.

Selon nos estimations, pour entrer dans nos frais il faudrait que les lecteurs payent la somme de 0.10€ par consommation. L'objectif est de limiter les dépenses pour la collectivité et, par ailleurs, d'éviter de potentiels *surconsommateurs* d'un service gratuit. Cette somme reste symbolique et est calculée par rapport au coût des dosettes, sachets de thé et de sucre.

Ces boissons devront être consommées uniquement dans le « jardin d'hiver » ou à l'extérieur, et l'équipe de la médiathèque veillera à ce que les personnes respectent cette consigne pour protéger les postes informatiques ainsi que les collections.

Pour réduire les coûts et dans une démarche écologique, nous voulons acquérir des tasses réutilisables. Pour cela, il faudra responsabiliser les lecteurs et consommateurs en leur faisant prendre le réflexe de nettoyer les tasses après chaque utilisation. L'acquisition de gobelets en plastique représenterait une dépense non négligeable.

<sup>1</sup> Servet, Mathilde. « Les Bibliothèques troisième lieu ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2010, n° 4, p. 57-63. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>>. ISSN 1292-8399.

<sup>2</sup> *ibid*

2

Liste des dépenses à envisager :

**Investissement – total de 700€**

- assises d'extérieur – 4 unités – « Malibu café » – 152€ soit 608€ (Manutan)

**Fonctionnement – total de 900€**

- baguettes de lecture en bois – 3 unités – 8.19€ soit 24.57€ (Eurefilm)

- cafetière Senseo modèle Viva – 69.99€ (SUPER U)

- bouilloire Moulinex – 36.99€ (SUPER U)

- tasses – 15 unités – « Mug 35 cl Cosy » – 1,47€ soit 22.05€ (SUPER U)

- dosettes Senseo « Café Classique » - boîte de 54 à 6,05€ (SUPER U)

Moyenne estimée de 15 cafés par jours d'ouverture soit 67 boîtes/an pour un montant de 406€

- sachets de thé Lipton « Le coffret » - boîte de 60 à 4,37€ (SUPER U)

Moyenne estimée de 15 théés par jours d'ouverture soit 60 boîtes/an pour un montant de 263€

- sucre Saint-Louis « Les bâchettes » - boîte de 100 à 1,95€ (SUPER U)

Moyenne estimée de 15 sachets de sucre par jours d'ouverture soit 36 boîtes/an pour un montant de 71€

**La poursuite des Rencontres de saison**

L'instauration des Rencontres de saison, en 2018, a permis de faire découvrir aux lecteurs de la médiathèque trois auteurs locaux, Poumi Lescaut, Élisabeth Dumont et Norbert Abouharham. Chacun d'entre eux ont présenté l'univers dans lequel ils évoluent en lien avec leur dernier ouvrage, paru cette année. Un quatrième intervenant, local également, est venu initier les publics à la langue des signes française (LSF), dans le cadre du « off » de festival *Amies Voix*. Ce festival est organisé par la Direction adjointe de la lecture publique et a permis de proposer cette année un spectacle bilingue en langue des signes française et en français oral à la Maison Consigny.

L'équipe de la médiathèque a souhaité appuyer ce conte bilingue à travers diverses actions de sensibilisation, dont la découverte de la LSF.

Au total, ces rencontres ont réuni 43 personnes soit 29 adultes et 14 jeunes ou enfants. Un net succès doit être souligné pour les ateliers où la population est appelée à participer. Ce fut le cas pour la création d'une encre naturelle proposée par Élisabeth Dumont et pour les sessions d'initiation à la LSF.

En privilégiant les ateliers plutôt que les conférences, et en élargissant les propositions à d'autres professions que celle d'auteur, nous voulons poursuivre ces rencontres de saison en 2019. Effectivement, il reste encore bien d'autres acteurs culturels locaux à faire découvrir.

Dans le cas où nous accueillerions des auteurs, pour le respect de leur travail et en conformité avec la Charte des auteurs (<http://la-charte.fr/le-metier/rencontres/article/la-remuneration-des-rencontres-et>), une rémunération est fortement recommandée.

Nous nous baserons également sur cette référence tarifaire lorsqu'il s'agira d'inviter d'autres corps de métier.

Pour les rencontres, à la demi-journée : 253 € brut (227 € net) soit un montant total, pour quatre rencontres, de 908€.

Le coût de ces rencontres pourra de nouveau être partagé avec la bibliothèque départementale qui propose une aide à hauteur de 50% pour les actions culturelles.